



La Lettre de XVI^e DEMAÏN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 119 Octobre 2006

XVI^e DEMAÏN A 40 ANS

Notre association a été créée le 30 septembre 1966. Elle a été agréée le 18 mars 1978 au titre du code de l'urbanisme « pour s'exercer dans le cadre de la commune de Paris ». Elle a donc compétence pour s'exprimer auprès des administrations et des élus en matière d'urbanisme et de cadre de vie et pour engager des actions en justice.

L'objet de l'association, exprimé dans ses statuts est ainsi orienté sur le développement et l'aménagement du 16^e arrondissement de Paris. Elle a exercé aussi un rôle d'animation repris ensuite par le CLIS, Centre de Liaison et d'Initiatives du 16^e arrondissement, qu'elle a contribué à créer ainsi que le centre associatif « Mesnil Saint-Didier ».



Place de Mexico, siège de XVI^e Demain

Dès l'origine, elle affirme son action sans caractère politique, idéologique ou confessionnel et son souci de proposer des solutions équitables à l'égard des différents habitants et des usagers de l'arrondissement.

Association généraliste de notre arrondissement, XVI^e Demain fait partie de la « PLATEFORME des Associations Parisiennes d'Habitants », qui lui donne accès aux réunions de l'Hôtel de Ville et qui lui permet d'élaborer des orientations communes au niveau parisien.

Les grands problèmes mobilisent les énergies et rassemblent les adhérents. XVI^e Demain est intervenu sur des dossiers immobiliers délicats : les anciens terrains Peugeot, la construction de l'Ambassade de l'URSS, le Parc Passy-Kennedy, le programme Porte-d'Auteuil, l'aménagement de l'ancien terrain RATP avenue Mozart,...

Aujourd'hui, alors que le PLU a été voté, que le PDP est en cours d'élaboration et que le Schéma Directeur de l'Île-de-France doit être revu, ce sont les atteintes au Bois de Boulogne et à l'environnement qui sont plus d'actualité : l'extension de Roland-Garros sur le stade Hébert, la transformation du stade Jean-Bouin, le devenir de l'hippodrome d'Auteuil ...

Ces problèmes et la publication de notre présente Lettre trimestrielle nous valent aujourd'hui de nombreux soutiens. Rejoignez-nous encore plus nombreux pour donner plus de poids à notre action.

Claude Muyard
Président

Association XVI^e DEMAÏN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIe-DEMAIN@cegetel.net

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

« PROTECTION VILLE DE PARIS »

PVP : une nouvelle disposition du PLU

Nous abordons dans cette lettre la rue d'Auteuil, qui était dès le XVI^e siècle la Grande-Rue du village et conserve un aspect délicieusement provincial, au moins entre la place Jean-Lorrain et l'église d'Auteuil, avec encore quelques-uns des beaux hôtels qui ont fait sa célébrité.

4, RUE D'AUTEUIL

La chapelle Sainte-Bernadette, bâtie entre 1936 et 1937 se trouve à l'emplacement de la maison où naquit en 1807 le Dr Pierre Chardon, « médecin des pauvres », grand bienfaiteur d'Auteuil avec sa femme, née Lagache.

Œuvre de l'architecte Paul Hulot (1903-1963), elle est construite en briques de Bourgogne sur une armature de ciment.

Les verrières sont l'œuvre des frères Mauméjean, auteurs également des vitraux de la chapelle des Orphelins d'Auteuil et de ceux de l'église Saint-Pierre-de-Chaillot.

La façade-clocher parée de briques, réalisée en 1953 par Raymond Busse, annonce le bâtiment situé en retrait de la rue d'Auteuil.



11 AU 27, RUE D'AUTEUIL

Ensemble de maisons représentatives de l'ancien Village d'Auteuil s'étendant jusqu'au lycée Jean-Baptiste-Say.

Au 11, belle maison d'angle de trois étages carrés sur rez-de-chaussée, ornée de refends au premier étage et d'appuis soutenus par des consoles cannelées.

C'est ici que mourut en 1859 le compositeur et chef d'orchestre Napoléon Musard.

Au numéro 19, la maison est sommée d'une pittoresque lucarne.



45, 47 RUE D'AUTEUIL



Vestiges de l'hôtel Antier ou de Verrières construit en 1715 pour la cantatrice d'Opéra Marie Antier.

Il ne reste d'authentique que la façade donnant sur le parc (côté rue Michel-Ange, entrée par le CNRS, photo ci-contre). Celle-ci est encadrée de deux pavillons circulaires.

Ses deux étages et son attique sont séparés par un large entablement.

Le fronton arrondi est décoré d'un cartouche représentant une jeune femme (peut-être Marie Antier).

Au dessus de l'attique, un groupe en terre cuite surmonte la façade : deux amours accoudés à un cartouche et liés par des guirlandes.

Subsistent également de cette époque quelques éléments décoratifs comme le bassin rond, avec son jet jaillissant de tritons sculptés.

L'hôtel, racheté en 1954 par la Compagnie Française des Pétroles a été enclavé dans des immeubles de bureaux et le parc amputé.

La façade sur la rue d'Auteuil, en retrait au fond d'une cour encadrée par deux ailes rajoutées a été refaite récemment dans le même style.

Cf. : Le Dictionnaire Historique des Rues de Paris de Jacques Hillairet (Éditions de Minuit) donne détails et anecdotes amusants.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

CONCERTATION ET RIDEAU DE FUMÉE

Nous avons titré le trimestre dernier notre chronique habituelle : « Concertation ou mur du silence ? ».

Cette fois-ci, c'est un rideau de fumée que nos élus souhaitent répandre face à nos interrogations alarmées au vu du projet de transformation du Stade Jean-Bouin.

M. Baguet, Député des Hauts de Seine et Conseiller Général de Boulogne-Billancourt avait questionné le Maire de Paris sur cette transformation, par lettre du 2/05/2006 que nous avons reproduite dans le dernier numéro de la Lettre de XVI^e DEMAIN.

Par courrier du 29 juin, le Maire répond que le Stade Français « **a besoin d'un stade adapté à son niveau** ».

Nous apprenons par ailleurs que le Stade Charléty, construit sur un égout (!) ne saurait être transformé en stade de rugby !

En outre, il nous est précisé que le Stade Hébert est trop petit (mais il ne semble pas trop petit pour accueillir le Dôme de 15 000 places destiné à une extension de Roland-Garros !).

Enfin, vouloir faire jouer en alternance au football et au rugby au Parc des Princes, comme suggéré par ce courrier, paraît une hérésie aux services de la Mairie.

Cependant, rassurons nous, notre Maire entend mener « **ce projet en totale transparence et concertation avec les riverains** » !



Une question écrite avait également été posée, le 14/02/2006, par M. Baguet à M. Lamour, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (sic).

Ce dernier a beaucoup réfléchi, puisqu'il ne lui a répondu que le 20/06/2006, et il a eu besoin de trente trois lignes pour expliquer que cette question n'était pas de sa compétence, mais de celle du Maire !

On peut dire que nous sommes dans un pays qui est loin d'être sous-administré, mais où le concept de concertation a encore bien du chemin à faire.

En conclusion, notre Coordination a décidé d'intenter un recours contre le PLU voté le 12 Juin dernier devant ce refus d'écouter les riverains concernés, sur ce sujet, et sur tous ceux pour lesquels nous militons depuis maintenant quatre années que notre association s'est créée.

François DOUADY
Président



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) RECOURS GRACIEUX

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous demander le retrait du Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le Conseil de Paris le 12 juin 2006.

En effet notre association, dont l'objet est la sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses abords, largement entendus, déplore un grand nombre de dispositions contraires à la protection de l'environnement et au développement durable.

Elle conteste aussi que de nombreux projets annoncés ne figurent pas dans le PLU, ce qui nécessitera très vite sa révision.

Le PLU, voté, se contente de fixer divers coefficients d'occupation des sols et certaines règles d'urbanisme, sans prévoir les grandes lignes d'aménagement de Paris. Mais surtout, il ne décrit pas certains projets, pourtant publiquement annoncés par votre municipalité, ou par vous-même, qui changeront significativement l'aspect de notre quartier.

Pour nous en tenir à l'objet de notre association, on ne trouve aucune trace des modifications d'usage ou d'affectation de certains terrains de sport ou d'espaces verts, dans le Bois de Boulogne ou dans ses abords, au sens large.

Les dispositions destinées à protéger le Bois de Boulogne ne sont pas claires et trop permissives pour de futurs aménagements constructifs.

On ne trouve pas une définition claire de sa vocation d'espace boisé régional.

De nombreux projets annoncés ne figurent pas dans le PLU.

C'est le cas de la destination future de l'hippodrome d'Auteuil prochainement désaffecté. C'est le cas de l'aménagement de la porte d'Auteuil après l'arrivée du tramway et les constructions prévues sur la gare SNCF.

C'est le cas de l'extension du stade Jean-Bouin qui pourrait voir un stade de rugby se créer avec des tribunes pour 20 000 spectateurs.

Mais c'est surtout le cas de la construction d'un Dôme couvert de 15 000 places sur le stade Hébert, réservé actuellement aux scolaires, pour procurer une extension au stade de Roland Garros.

Ce dernier projet serait une véritable agression contre l'environnement, car il endommagerait gravement le Jardin des Poètes et les Serres d'Auteuil pour assurer une liaison avec Roland-Garros.

Si le Bois a fait l'objet d'une Commission Spéciale, lors de la préparation du PLU, il a été exclu de la concertation des habitants du 16^e arrondissement, ce qui n'est pas régulier.

En outre la Charte du Bois de Boulogne signée le 23 novembre 2003, n'a jamais été appliquée. Elle prévoyait pourtant la concertation avec les communes riveraines et les associations concernées.

Enfin nous mentionnerons que certains documents, dont le « porté à connaissance » n'ont pas été mis à la disposition des Parisiens avant l'enquête publique.

Si aucune révision du PLU n'était envisagée par votre municipalité, au vu du présent recours gracieux, sachez que, dans le respect de nos statuts, nous serions au regret de mettre en œuvre les recours qui nous sont ouverts par la Loi.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments très distingués.

François DOUADY
Président

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) enfin voté le 12 juin 2006

Deux jours de négociations enfiévrées dans les couloirs de l'Hôtel de Ville ont été nécessaires pour que les alliés de la majorité municipale ne fassent pas capoter le vote du PLU.

Du haut de la tribune du public, le 12 juin, le spectacle était passionnant pour qui souhaite déchiffrer la politique municipale à travers les déclarations des orateurs des divers partis politiques siégeant au Conseil de Paris.

Plus de création d'emplois à l'est de Paris, sans freiner ceux qui souhaitent se créer à l'ouest ?

Limiter la hauteur des immeubles à 37 mètres, mais ne pas limiter celle des immeubles sociaux sur certains territoires ?

Plus de logements sociaux à l'ouest pour améliorer la mixité sociale, mais où trouver des terrains à l'ouest, sinon sur certains espaces verts !

Supprimer le stationnement dans les rues pour dissuader l'usage de la voiture, ou créer des parkings en sous-sol pour ne pas pénaliser l'activité économique de notre ville ?

Améliorer les transports en commun de surface, c'est-à-dire les autobus, en renforçant les couloirs de bus, mais sans rendre la circulation des voitures particulières inextricable ?

C'est ainsi que plus de 500 amendements ont été votés pendant cette séance marathon.

L'un d'entre eux mérite d'être cité pour notre arrondissement.

La Ville et l'Assistance Publique de Paris voulaient construire 200 logements sociaux dans le charmant petit parc de Sainte-Périne, près de l'église d'Auteuil.

C'est de l'alliance du Groupe des Verts et de l'UMP qu'est venu le salut, sous la forme d'un amendement qui a repoussé ce projet en classant la totalité de ce site verdoyant en espace vert inconstructible.

Mais il faut envisager les questions au niveau de l'agglomération qui est le cadre approprié pour trouver bien des solutions.

Il est à craindre en effet que la révision du SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Île-de-France) n'amène à d'importantes révisions de ce PLU, à peine voté.

Une conférence métropolitaine va être mise sur pied pour créer un dialogue entre Paris et la petite couronne. Mais on a senti le besoin de créer un Grand Paris, avec une règle claire d'intercommunalité ; nous en sommes encore bien loin certes.



FONDATION LVMH DANS LE BOIS DE BOULOGNE

On apprend par la presse que LVMH a l'intention, avec le soutien de la mairie de Paris, de procéder à l'édification d'une fondation au jardin d'acclimatation, alors que le Maire s'est engagé dans sa Charte du Bois de Boulogne du 23 novembre 2003 à organiser une concertation qui n'a jamais été mise en œuvre.

On peut s'interroger sur l'emprise de ce monument qui devrait remplacer le bowling, sur ses accès, sur son éloignement du métro et sur la circulation qui en résultera dans le Bois ?

CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS 2006

La question de la propreté est abordée dans chaque conseil de quartier et pratiquement à chaque réunion. Ce n'est probablement pas sans raison. Plutôt que reprendre ce point dans les trois compte rendus ci-après, nous avons choisi de citer quelques unes des remarques de M. Taittinger.

À ce sujet en juin, il a déclaré devant le conseil du quartier Dauphine : ... « Paris est une ville qui donne l'impression d'être négligée. Un jour les rues sont propres, le lendemain elles sont sales et cela les habitants ne le comprennent pas et ne le supportent pas. Un effort plus intensif pourrait être mené afin de parvenir à une certaine régularité. »

M. Taittinger souhaite que soit donné aux maires d'arrondissement « plus de pouvoir pour la gestion des affaires quotidiennes, via des contrats d'objectifs liant les résultats aux investissements... Il a proposé au Maire de Paris que celui-ci lui attribue les budgets et les moyens et s'est dit prêt à recevoir délégation pour la propreté de l'arrondissement. »

Ajoutons que, dans le cadre du contrat d'objectifs de propreté passé entre la mairie de Paris et la mairie du 16^e, des contrôles vont être désormais réalisés dans les rues de l'arrondissement, trois fois par an. Y seront associés des représentants des conseils de quartier (deux par conseil) qui se porteront volontaires.

Muette Nord

22 mai 2006

Présentation par les représentants de l'OCDE de l'état d'avancement de la rénovation du siège de la Muette : La 2^e phase de l'opération, en cours, concerne la construction dans le jardin d'un centre de conférences enterré (livraison prévu pour mi 2007). La 3^e phase à réaliser d'ici courant 2008 concerne la rénovation des bâtiments construits après guerre.

Lieux accidentogènes : À l'angle des rues Davioud et Antoine-Arnauld, la voirie va lancer une étude pour améliorer la sécurité du carrefour. À l'angle des rues Davioud et de l'Assomption, l'aménagement du carrefour est prévu en liaison avec la CPCU. Une signalisation au sol, mieux visible des voitures, est demandée rue de la Pompe où une élève a été blessée en avril.



Réfection du trottoir de l'avenue Raphaël, côté impair : Une réfection globale ne peut être envisagée que sur la programmation 2008. La voirie envisage des réparations provisoires.

Travaux Boulevard Suchet : le stationnement devient payant et résidentiel sur l'ensemble du boulevard. Les trottoirs sont en réfection de la porte d'Auteuil à la rue Raffet. Il a été proposé de poursuivre jusqu'à la porte de Passy en 2007.

Coulée verte Muette - Auteuil : Ouverture annoncée pour fin 2006. Quant à la date de fermeture du souterrain, on attend une réponse de M. Contassot.

Pistes cyclables Muette – Passy : Elles relient l'allée des Fortifications au carrefour de la Muette. Elles passent sur les trottoirs et sont longées par une voie piétonne. Leur coût : 1,13 M€, ce qui représente un tiers du budget annuel de la voirie pour le 16^e arrondissement (photo ci-contre).

Dépose de débris et encombrants sur le boulevard Beauséjour (à l'angle de la rue du Ranelagh et à l'angle de la rue Vion-Whitcomb) : le service de la propreté a été saisi afin d'implanter une signalisation à ces deux emplacements.

Extension du tramway T3 à l'ouest de Paris : Elle n'est pour l'instant pas programmée.

Ouverture de la maison des associations du 16^e : Elle est située au parc de Passy. L'ouverture est prévue au cours de l'été 2006.

La zone de stationnement des deux-roues au n° 2 de la rue Eugène Manuel est supprimée, car située devant un monument classé. Le conseil propose son déplacement à la hauteur des rues Nicolo et Paul-Saunière.

Budgets : Les reliquats de crédit sont de 3 179 euros au titre du fonctionnement et 8 328 euros pour l'investissement. Une partie sera utilisée pour créer une carte interactive sur le site internet de la mairie

Dauphine

1^{er} juin 2006

Rue de Belloy, entre la place des États-Unis et l'avenue Kléber : Le double sens de la rue n'est pas respecté. Une signalisation spécifique va être posée.

Comment civiliser la circulation des trottinettes sur les trottoirs : La Mairie de Paris travaille à un « code de la rue » qui prend en compte les différents modes de circulation en ville.

Balayage des voies privées : Ces voies paient la taxe de balayage et font donc l'objet d'un passage régulier des agents du service de la propreté de l'arrondissement.

Restaurant « L'orée du Bois » : La concession a été confiée à la société « Boulogne restauration » en vue de la réouverture. Un permis de construire a été déposé. Le dossier est en cours d'examen au ministère de l'environnement car la zone est classée et protégée.

Budgets : Les reliquats serviront à la création d'une carte interactive sur le site internet de la mairie.

Chaillot

21 juin 2006

Emprise des cafés sur les trottoirs de l'avenue Kléber très fréquentés, notamment par les touristes. Sur la possibilité de mettre des ralentisseurs sur les contre-allées, notamment au carrefour de Belloy/Kléber/Copernic, Mme Dreyfus va faire examiner la question par les services concernés. Il est rappelé que l'emprise autorisée est de 1/3 du trottoir, les piétons doivent pouvoir se croiser.

Difficultés de stationnement dans le nord de l'arrondissement : aucune capacité supplémentaire n'est prévue par l'Hôtel de Ville malgré des demandes réitérées du maire du 16^e.

Tolérance de la Police aux abords des stades lors de manifestations sportives organisées par les jeunes de l'arrondissement : dernièrement, à l'occasion d'une telle manifestation au stade de la Muette, des véhicules en stationnement ont été enlevés, sans ménagement, bien que la Préfecture de Police ait été dûment avertie. Ce problème sera porté à l'attention du cabinet du Préfet.



SDF devant le musée Guimet : ils refusent de se rendre dans les centres d'hébergement ou d'utiliser les tentes fournies par les associations. Cela rend toute intervention délicate.

Suivi des projets : carrefour rue Boissière - rue du Bouquet-de-Longchamp, la pente est trop forte pour qu'on puisse mettre un ralentisseur, on va donc installer un feu. Même problème au carrefour rue George-Bizet - rue de Chaillot.

Faute de crédits, les travaux d'éclairage public rue du Bouquet-de-Longchamp n'auront pas lieu.

Pour l'installation de « range-vélos » dans l'enceinte des stades, la direction de la jeunesse et des sports a été interrogée. On attend la réponse.

Modernisation de la fontaine de la place Victor-Hugo : la mairie va se rapprocher de la direction de l'architecture et du patrimoine pour savoir quelle procédure mettre en place.

Église de Chaillot : de gros travaux encore à entreprendre (chauffage, réfection des vitraux, ravalement) avec évidemment des problèmes de crédit. Chauffage et vitraux pourraient être rénovés en 2008.

Contribution au PDP du quartier Chaillot pour la mise en place de bus de petite taille : Une ligne serait affectée à la desserte de la plaine de Bagatelle qui réhabilitée, pourrait constituer une solution au déficit d'un terrain de football aux normes dans le 16^e. Le conseil de quartier vote un vœu dans ce sens. Ce dossier sera examiné au prochain conseil d'arrondissement.

Position de la mairie concernant le dossier de la Croix-Catelan : M. Taittinger a abordé ce point en ouverture de séance pour dire que, la mairie délibérerait sur ce point au conseil d'arrondissement du 27 juin.

Aquarium du Trocadéro : le maire va négocier pour obtenir des tarifs préférentiels pour les scolaires et les jeunes.

Donner le nom de la capitale du Kazakhstan à une place du 16^e : l'ambassade de ce pays se trouvant dans le 8^e, le conseil de quartier émet le vœu que l'on cherche plutôt une solution dans cet arrondissement.

Projet concernant l'hébergement d'étudiants par des personnes âgées vivant dans des appartements de taille suffisante : le conseil considère que le logement des étudiants relève des services existants, CROUS, CIDJ, etc.

Création d'une carte interactive sur le site internet de la Mairie : le conseil de quartier considère que la proposition est intéressante et donne son accord pour que la réalisation de ce projet soit financée sur le reliquat de crédits de fonctionnement.

Budgets : niveau des reliquats de crédits, 6 300 euros en fonctionnement et 11 520 euros en investissement.

Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16^e arr.

Mardi 7 novembre	Muette- Nord	Jeudi 16 novembre	Dauphine	Mardi 28 novembre	Chaillot
------------------	--------------	-------------------	----------	-------------------	----------

Prochaines réunions des conseils d'arrondissement et des CICA à 18 h à la mairie du 16^e arr.

Jeudi 26 octobre	Conseil d'arr.	Lundi 27 novembre	Conseil d'arr.	Mardi 5 décembre	CICA
------------------	----------------	-------------------	----------------	------------------	------

COURRIER DES LECTEURS

Coulée verte

« Les habitants du quartier Ranelagh-Muette souhaiteraient que le sentier nature à caractère sauvage, prévu entre Auteuil et la Muette, ne reste grillagé qu'entre Auteuil et la rue du Ranelagh. Et que sur la section rue du Ranelagh-Muette, les grillages soient supprimés de façon à avoir un accès direct aux Jardins du Ranelagh ainsi prolongés. »

Marc Foucher-Creteau

Hélicoptères d'Issy-les-Moulineaux

« Les hélicoptères en prennent à leur aise (il n'y avait plus de problème depuis deux ans) pour leur atterrissage. Au lieu de survoler la Seine comme prévu, ils survolent les immeubles qui bordent le quai Saint-Exupéry et le quai Louis-Blériot. Normalement, les riverains avaient le droit d'appeler la tour de contrôle pour signaler la chose et donner une amende au pilote.

Chantal Rocke

Avenue Marceau

« On me signale le "désastre" né cet été avenue Marceau qui rend les riverains fous et tous les habitués de la remontée de l'Alma vers l'Etoile. On vient de mettre cette avenue à sens unique sur la descente et de construire pour le bus 92 (qui n'avait là aucune difficulté) un couloir de remontée vers l'Etoile. Un riverain qui sort de chez lui en milieu bas de l'avenue vers 18 h et qui veut se rendre à l'Etoile et au-delà commence par mettre une 1/2 heure à descendre l'avenue vers l'Alma toute proche, avant d'être confronté aux embouteillages de l'avenue d'Iéna ou celle de Georges V. Le rêve, quoi ! Ils sont devenus bêtement autoritaires, alors que le bus 92 était un des rares bus qu'on n'attendait pas longtemps. »

Catherine Chastenet, conseiller de quartier

Rue de la Pompe

« La circulation du bus 22, rue de la Pompe vers 8 h 30 en semaine est très difficile, voire infernale.

« Mardi matin, nous sommes restés un quart d'heure sans bouger, car devant le concessionnaire Renault se trouvait garé un long camion benne chargé de voitures à livrer et, cinq mètres en amont, se trouvait garé un camion de déménagement.

« Résultat blocage total. jusqu'à ce qu'un préposé de police passe par là et qu'un client du bus descende le rejoindre un peu plus loin pour lui demander de bloquer alternativement une file de voiture pour actionner la circulation.

« Résultat des courses : de Jasmin à place Victor-Hugo, en bus j'ai mis 3/4 d'heure. »

Catherine Chastenet

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE GARE D'AUTEUIL

Une réunion publique d'information s'est tenue à la mairie du 16^e, vendredi 6 octobre avec la participation de la Direction de l'urbanisme et du cabinet d'architecte, ayant répondu à l'appel d'offres pour l'aménagement de la zone UG (logements et équipements collectifs) de la gare d'Auteuil.



Le Plan Local d'Urbanisme prévoit sur un terrain de 170 x 75 mètres, 50 % de logements sociaux de type PLS et PLI pour une Surface Hors Œuvre Net (SHON) d'environ 32 000 m² (environ 300 logements sur 28 000 m², une bibliothèque de 2 000 m², une crèche de 800 m², un restaurant de 200 m² et la gare de 200 m²).

Des parkings sont prévus pour les habitants de l'ensemble immobilier (un par 100 m², selon le PLU) et pour les résidents du quartier (on relève un déficit de plusieurs centaines de places dans le quartier).

Deux projets ont été présentés dont la hauteur (R + 9) serait inférieure à celle des immeubles des boulevards Suchet et Montmorency. Le sentier nature à édifier dans la coulée verte traverserait l'ensemble immobilier.

Une exposition publique sera organisée, pendant trois semaines, à la mairie du 16^e.

Il est regrettable qu'une telle présentation fasse abstraction de l'aménagement de la porte d'Auteuil et de tous les projets d'extension des stades Hébert, Jean-Bouin et Roland-Garros.

CALENDRIER des MATCHES au stade du PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 28 octobre	PSG / Rennes	Samedi 4 novembre	PSG / Lens	Samedi 18 novembre	PSG / Bordeaux
Samedi 2 décembre	PSG / Toulouse	Samedi 16 décembre	PSG / Nice	Samedi 13 janvier 2007	PSG / Valenciennes

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34)

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

Date	Équipe	Date	Équipe	Date	Équipe
Samedi 28 octobre	NS OSPREYS	V 10 ou Samedi 11 novembre	AGEN	Dimanche 10 décembre	SALE SHARKS
Samedi 20 janvier 2007	CALVISANO				

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au Stade Français : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr/>

RACING CLUB DE FRANCE

Les incertitudes de l'avenir

Conformément à la décision du Conseil de Paris du 11 juillet 2006, c'est le groupe Lagardère qui succède depuis le 1^{er} septembre 2006 au Racing dans la convention d'occupation du site de la Croix-Catelan. Le site, son fonctionnement, son personnel sont désormais sous leur responsabilité.

Ce changement de concessionnaire sur l'un des lieux historiques du sport parisien (il a accueilli les épreuves d'athlétisme des Jeux Olympiques en 1900), suscite troubles et interrogations pour l'avenir. Rappelons-en les principaux épisodes.

Depuis 1886, le Racing Club de France était l'occupant du site de la Croix-Catelan, le précédent contrat étant une convention d'occupation signée en 1954 et prorogée par avenant le 18 décembre 1969. Dans l'attente de la désignation de la ville hôte des XXX^e Jeux Olympiques de 2012, le Conseil de Paris avait décidé en mars 2005 de reporter l'échéance de ce contrat au 31 mars 2006. Depuis lors, le Racing Club de France était autorisé à demeurer dans les lieux à titre précaire jusqu'au 31 août.

Il est reproché aujourd'hui au Comité Directeur et à son président de l'époque, d'avoir toujours considéré le principe du renouvellement de la concession comme acquis, suite à l'Assemblée Générale du 12 décembre 2005 où le président Xavier de la Courtie affirmait à tous les membres qu'il n'y avait aucune appréhension à avoir.



Or, début 2006, les modalités de renouvellement de l'occupation de cette parcelle ont été définies, selon lesquelles toute occupation de domaine public devait faire l'objet d'un appel à candidatures. Un appel à candidatures a été publié le 13 janvier 2006. Le 21 février, le Maire de Paris remettait un dossier de consultation aux quatre candidats déclarés : l'association Racing Club de France, la société Lagardère SCA, la SA Paris Golf et Country Club, et la SA Forest Hill ; le dossier de consultation demandait aux candidats de présenter leurs propositions : projet sportif, travaux d'entretien, valorisation du domaine public, durée de la convention, montant de la redevance...

La Ville de Paris a reçu trois propositions le 25 avril 2006 (la SA Forest Hill s'étant désistée). Parallèlement, suite au vœu du Conseil de Paris adopté dans sa séance des 3 et 4 avril 2006, une Commission Spéciale, composée d'élus désignés à la proportionnelle, s'est réunie afin d'examiner en particulier la qualité des projets sportifs développés par chaque candidat : sport, loisir, sport santé, compétition de haut niveau. Le projet de la société Lagardère SCA est apparu comme le plus volontariste et le plus abouti, notamment en matière de promotion sportive de haut niveau, face au projet du Racing Club de France s'inscrivant davantage dans la continuité de son action passée, malgré la création du Paris RCF Olympique.

S'agissant des travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine municipal, une analyse technique de la compatibilité des programmes proposés avec le projet du PLU a été effectuée. Lagardère SCA présentait la proposition d'investissement la plus ambitieuse, soit 38,9 M€ TTC dont 18,3 en investissements (le Racing proposait 25 M€ TTC dont 9 en investissements) et s'inscrivant dans une démarche plus large de valorisation environnementale du site.

S'agissant de la durée de la convention du site, chacun a proposé vingt ans. En matière de redevance, Lagardère SCA proposait 2,7 M€, le minimum garanti le plus élevé, assorti d'une indexation sur l'indice du coût de la construction. Au terme des négociations menées avec les candidats, au regard du dossier de consultation et après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Spéciale, le Maire de Paris a considéré que la proposition de Lagardère SCA était la plus conforme aux attentes de la collectivité parisienne.

Pour autant, et malgré les messages d'apaisement du groupe Lagardère quant à l'avenir du Racing et de ses membres accueillis actuellement en qualité de « membres-invités » du centre sportif, la situation de transition suscite beaucoup d'inquiétude, due à des dissensions au sein même du Comité Directeur qui révoquait Xavier de La Courtie le 23 juin 2006. Ce dernier ainsi que deux membres du Comité Directeur ont contesté cette révocation devant le Tribunal de Grande Instance de Paris. Le 5 septembre, le Tribunal rejetait cette demande.

La mise en place d'un nouveau président, Philippe Dugeny a donc été nécessaire afin d'assurer la transition administrative entre le RCF et le groupe Lagardère avec le souhait d'une éventuelle coopération, dans le respect de l'identité et de l'autonomie du Racing. En toute hypothèse, l'avenir du club dépendra de la prochaine Assemblée Générale du 13 novembre 2006.

LA PISCINE MOLITOR

Elle sera là en 2012 notre nouvelle piscine MOLITOR !

Les choses avancent... doucement, mais elles avancent. Le n° 112, puis le n° 115 de cette revue vous donnaient des renseignements sur les études en cours et sur le calendrier de la réalisation de la nouvelle piscine attendue depuis si longtemps par tous.



La réunion tenue le 13 juillet dernier à l'Hôtel de Ville en présence de la Mairie de Boulogne-Billancourt, constitue une étape importante, puisqu'elle a permis de préciser :

- le schéma architectural
- le programme
- le budget
- les contributeurs

L'architecture respectera les masses et l'aspect de l'ancien bâtiment. Cependant compte tenu de la grande vétusté des structures actuelles, c'est seulement environ 5 % de celles-ci qui

seront préservées. Tous les éléments décoratifs, tels que des vitraux seront réinstallés.

Le reste de la construction sera « restitué », disons qu'il sera un pastiche de l'ancienne piscine.

Les règles de sécurité concernant les bâtiments recevant du public, très contraignantes, obligent en outre à ces interprétations du concept primitif.

Le programme : deux hypothèses sont prévues : soit deux bassins, soit trois bassins. Nous ne décrivons que le second, le plus probable.

Il y aura donc un grand bassin de 50 mètres, en extérieur, mais chauffé et ouvert toute l'année. Il sera relié par un sas aquatique à un bassin couvert de 25 mètres. Un troisième bassin de 25 mètres sera situé en sous sol.

Ces trois bassins constitueront le programme public balnéaire, complété par un sauna et un hammam.

S'ajoutera, à cela, un programme privé avec un spa, des salles de sport et un centre d'hébergement pour 40 jeunes sportifs.

Un élément dit d'animation vient compléter le tout comprenant un restaurant et un club terrasse.

Le budget estimé pour le moment à environ 72 M€ sera financé à hauteur de 40 % par Jean-Bouin, c'est-à-dire vraisemblablement par le Team Lagardère déjà concerné dans la gestion de Jean-Bouin.

Les 60 % du budget public se répartiront entre la Ville de Paris et la Ville de Boulogne-Billancourt, selon des proportions encore à définir.

Donc, si tout se déroule comme prévu, nous pourrons piquer une tête dans un des trois bassins en 2012.

Association XVI^e DEMAIN – 4, Place de Mexico 75116 Paris

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin et Françoise Manoncourt ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard

Photos : V. Gros, C. Muyard.

Ce bulletin a été imprimé par le CAT Espérance 47, rue de la Harpe 75005 Paris 01 43 26 66 37